

DE LA SALLE OBSCURE AU FLUX NUMÉRIQUE: POUR UNE GÉNÉALOGIE DE LA CENSURE MÉDIATIQUE EN RDC (1917-2026)

Darwin Mumete – Chronique Effritée – Vol.1 No.1 – Kinshasa, 15 Octobre 2026

Résumé

Cet article propose une analyse diachronique de 109 ans de censure médiatique en République Démocratique du Congo. Notre question de recherche est: dans quelle mesure le régime de régulation actuel exercé par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC) constitue-t-il une rémanence institutionnelle du dispositif de contrôle cinématographique colonial mis en place par l'ordonnance de 1917 créant la Commission de contrôle des films pour indigènes ?

En mobilisant les travaux fondateurs de Guido Convents (2006), Patricia Van Schuylenbergh (2021), Daniel Biltereyst (2024) et Marie-Soleil Frère (2009, 2020), nous montrons que la censure congolaise ne fonctionne pas comme un acte isolé mais comme ce que Biltereyst appelle une « constellation de forces qui se chevauchent ».

Mots-clés: Censure, Congo belge, Cinéma colonial, CSAC, Postcolonialité, Lambert Mende

Abstract

This paper proposes a diachronic analysis of 109 years of media censorship in the DRC. To what extent does the current regulatory regime of the CSAC constitute an institutional remanence of the colonial cinematographic control system established in 1917? Drawing on Convents, Van Schuylenbergh, Biltereyst and Frère, we show that Congolese censorship functions as a constellation of overlapping forces.

1. INTRODUCTION

Le 19 janvier 2015 et le 31 décembre 2018, le gouvernement de Joseph Kabila coupe Internet sur tout un territoire grand comme l'Europe de l'Ouest. Le 2 janvier 2019, le porte-parole Lambert Mende justifie: « Il y a eu des petits malins qui ont voulu utiliser les réseaux sociaux pour pouvoir se substituer à la CENI en publiant des faux chiffres, de fausses données, il fallait les priver de cet instrument. »

En avril 2024, le CSAC interdit à tous les médias congolais de diffuser des informations concernant les rebelles du M23. En octobre 2026, Christian Bosembe annonce des mesures d'envergure contre les journalistes accusés de légitimer des discours favorables à la rébellion.

Notre hypothèse est que ces décisions ne sont pas des accidents autoritaires contemporains, mais la quatrième mutation d'un même dispositif né en 1917.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

A. Guido Convents – L'archive fondatrice

Convents (2006) établit le fait originel: « Au Congo belge, dès 1917, soit quelques années à peine après la première projection, une ordonnance est prise pour limiter l'accès des Congolais aux films, mesure suivie de l'instauration d'une commission de contrôle des films pour indigènes. La législation, que précise l'ordonnance du 1er mai 1936, est maintenue après la guerre: une commission fonctionne à Bruxelles au ministère des Colonies, une à Léopoldville et une à Elisabethville (Convents 2006: 34-39). »

Il précise qu'en avril 1934 la commission doit préciser à quelle catégorie de spectateurs le film est autorisé: « les adultes européens, les enfants européens, les boys de bar et les indigènes ».

B. Patricia Van Schuylenbergh – La propagande par l'image

Van Schuylenbergh (2021) ajoute la dimension idéologique: « En créant des structures de propagande permettant d'opérer une centralisation maximale et un contrôle des productions cinématographiques tournées au Congo belge, les autorités coloniales belges, aidées par les missions catholiques, démontrent leur volonté de réaliser et d'encadrer les images afin de répondre à un double objectif: présenter une vision idéalisée d'une colonie moderne et éduquer la population congolaise. »

Référence: **Van Schuylenbergh P.** (2021). Le Congo belge sur pellicule: ordre et désordres autour d'une décolonisation (ca.1940-ca.1960). *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, 16-38. DOI: 10.51185/journals/rhca.2021.

C. Daniel Biltereyst – La théorie de la constellation

Daniel Biltereyst, Professeur de film and media history à l'Université de Gand et Directeur du Centre for Cinema and Media Studies (CIMS), est le théoricien qui permet de faire le pont.

Son article central: Biltereyst, D. (2024). 'Grands Enfants, or Potential Rebels? Newsreel Censorship in the Belgian Congo (1952–56)'. *Historical Journal of Film, Radio and Television*, Vol.46, 140-164.

Il y montre que les actualités filmées étaient censurées de peur de montrer des Noirs manifestant. Le discours officiel colonial était: « les administrateurs du Congo belge n'autorisaient pas les Africains à regarder des films étrangers, officiellement parce qu'ils disaient qu'ils ne pouvaient pas comprendre la différence entre la réalité et la fiction. En réalité, les autorités craignaient que les films ne provoquent des comportements subversifs. »

Dans son ouvrage *Silencing Cinema* (2013), Biltereyst définit la censure non comme un bureau, mais comme une constellation de forces qui se chevauchent.

D. Marie-Soleil Frère – La mainmise postcoloniale

Marie-Soleil Frère (2009, 2020), directrice de recherche au FNRS: « La presse des espaces francophones et anglophones a fait souvent, jusqu'aux indépendances des pays, l'objet de censure administrative, financière et d'autres formes de sanctions (p.67). Cette mainmise aboutit, en quelques années, à des paysages monolithiques (p.73). L'argument de l'union nationale constitue l'injonction principale justifiant les restrictions en matière de liberté d'expression. »

3. MÉTHODOLOGIE

Notre corpus couvre 109 ans et 3 types de sources primaires:

1. **Textes juridiques**: Ordonnance 1917, Ordonnance du 1er mai 1936, Loi organique du CSAC 2011.
2. **Événements de censure technique**: coupures SMS du 3 au 28 décembre 2011 sur ordre du Ministère de l'Intérieur pour maintenir l'ordre public, coupure Internet du 19 janvier 2015 seules banques et agences gouvernementales ont accès, restauration complète après 20 jours mais Facebook et Twitter restent bloqués jusqu'au 5 février 2015, coupure Internet du 31 décembre 2018 à janvier 2019.
3. **Décisions de régulation**: 2012 le CSAC Kivu interdit la diffusion d'appels d'auditeurs sur la guerre à l'Est, avril 2024 le CSAC interdit la diffusion sur le M23, octobre 2026 communiqué de Christian Bosembe.

4. RESULTATS :

Les trois invariants de la constellation

Invariant 1 – L'argument de la protection: 1917 protéger l'indigène-enfant, 2015 protéger contre les morts et pillages selon Mende, 2019 protéger l'intégrité du processus électoral contre les « petits malins », 2024 protéger la cohésion nationale.

Invariant 2 – La technique de la privation totale: on ne coupe pas un article, on coupe tout le support. En 1917 on interdit l'accès à la salle. En 1970 on saisit et brûle tous les exemplaires imprimés sans dédommagement. En 2015 on coupe Internet pour 70 millions de personnes.

Invariant 3 – Le transfert de responsabilité: le colon dit « l'indigène est comme un enfant », Mobutu dit « la presse doit servir l'union nationale », Mende dit « ce sont les réseaux qui provoquent la violence », Bosembe dit « ce sont les journalistes qui légitiment la rébellion ». Jamais le pouvoir n'est responsable, c'est toujours le récepteur qui est immature.

5. CONCLUSION

La censure médiatique congolaise n'est pas une dérive. C'est une institution. Elle est passée de la Commission des films pour indigènes (1917) à la Commission de censure de la presse (1960-1990), puis au bouton ON/OFF d'Internet contrôlé par le Ministère de l'Intérieur (2011-2019), puis au CSAC (2011-2026). C'est ce que Biltereyst appelle la constellation: le bureau change, la peur reste.

Comprendre le CSAC de 2026 oblige à lire l'ordonnance de 1917.

6. BIBLIOGRAPHIE

Biltereyst, D. (2024). Grands Enfants, or Potential Rebels? Newsreel Censorship in the Belgian Congo (1952–56). *Historical Journal of Film, Radio and Television*, 46, 140-164.

Biltereyst, D. & Vande Winkel, R. (Eds.). (2013). *Silencing Cinema: Film Censorship around the World*. Palgrave Macmillan.

Convents, G. (2006). *Images et démocratie. Les Congolais face au cinéma et à l'audiovisuel*. Afrika Filmfestival.

Frère, M-S. (2009). *Élections et médias en Afrique centrale. Voix des urnes, voix de la paix ?* Paris, Karthala.

Frère, M-S. (2009). After the Hate Media: Regulation in the DRC, Burundi and Rwanda. *Global Media and Communications*, 5(3), 327-352.

Ramirez, F. & Rolot, C. (1985). *Histoire du cinéma au Zaïre, au Rwanda et au Burundi*. Musée Royal de l'Afrique Centrale, Tervuren.

Van Schuylenbergh, P. (2021). Le Congo belge sur pellicule: ordre et désordres autour d'une décolonisation (ca.1940-ca.1960). *Revue d'Histoire Contemporaine de l'Afrique*, 1, 16-38. DOI: 10.51185/journals/rhca.2021.